

APPEL A CANDIDATURES POUR LE RENOUELEMENT DES GRD DE GAZ ET D'ELECTRICITE - VILLE D'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

ATTENTION : La Ville souhaite apporter une précision dans la procédure de remise des candidatures pour le dossier relatif au renouvellement des GRD Gaz et Electricité pour la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Un avis de marché rectificatif a également été transmis au Moniteur. Il est libellé comme ceci :

La Ville souhaite attirer l'attention des candidats sur certains termes de l'appel à candidature qui sont considérés comme nuls et nonavenus, à savoir les termes suivants :

« Sous peine d'irrecevabilité, les dossiers de candidatures sont adressés au Collège communal de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, pour le 15 novembre 2021 :

-Soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi).

-Soit par courrier électronique (offres.travaux@olln.be).

-Soit déposé contre récépissé auprès des services de l'Accueil de l'Administration communale, (B1) Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 15h30 »

En effet, le présent avis rectificatif informe les candidats que leurs candidatures doivent être introduites de façon électronique sur le e-tendering et ce même si les mentions susmentionnées sont reprises dans l'appel à candidature annexé au dossier.

Seule la version électronique via le e-tendering sera prise en considération pour la remise des candidatures.

Cette précision est également transmise par courriel aux différents Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD) Electricité et Gaz actifs en Région wallonne.

Cette modification fait partie intégrante de la procédure de consultation des candidats et est également transmise pour parution sur le site de la Ville au même endroit que l'appel à candidatures.

Veuillez donc tenir compte de cette procédure électronique pour la remise de vos futures candidatures suite à l'appel à candidature repris ci-dessous.

APPEL A CANDIDATURES POUR LE RENOUELEMENT DES GRD DE GAZ ET D'ELECTRICITE - VILLE D'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

Suite à la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz ont été désignés par le Gouvernement wallon, après proposition des communes, pour une durée de 20 ans qui arrivera à son terme en février 2023.

La procédure de renouvellement de la désignation des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et de gaz par l'appel à renouvellement a été publiée au Moniteur belge le 16 février 2021.

Le Conseil communal, réuni en sa séance du 28 septembre 2021, a arrêté :

- L'appel public à candidature concernant le renouvellement du Gestionnaire de réseau de distribution de gaz sur le territoire de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- L'appel public à candidature concernant le renouvellement du Gestionnaire de réseau de distribution d'électricité sur le territoire de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

L'acte de candidature contient :

Les nom et adresse du candidat, ainsi que de ses représentants légaux,

Une copie de l'avis CD-20j15-CWaPE-1869,

Une copie du/des rapports annuels (électricité et/ou gaz) : Qualité des prestations 2019,

Un dossier établi sur base des critères suivants arrêtés pour l'introduction des candidatures :

- **La stratégie du candidat en faveur de la transition énergétique**

Pour la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, le candidat GRD doit jouer un rôle actif de facilitateur de la transition énergétique, à travers l'intégration des énergies d'origine renouvelables dans les réseaux de distribution.

Il doit jouer un rôle de soutien de toute action dans ses compétences permettant à la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve d'atteindre ses objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Les candidats remettront un dossier expliquant la stratégie envisagée dans le cadre de la transition énergétique. Ce dossier comprendra un maximum de 30 pages.

Ce document comprendra notamment :

- Une proposition de stratégie pour la modernisation de l'éclairage public, pour le passage à la technologie led. Cette proposition expliquera la politique du candidat en matière de dimming dynamique, la prise en compte des effets nocifs sur la biodiversité de l'éclairage led, les moyens mis en œuvre contre la pollution lumineuse.
- La politique de lutte contre les changements climatiques de la structure candidate, détail des actions mises en place pour réduire les émissions de CO² de la structure candidate.
- La politique de mise en œuvre raisonnable des compteurs intelligents, c'est-à-dire uniquement à destination des utilisateurs du réseau prévus par le décret tout en informant et laissant libre choix aux autres utilisateurs du réseau, la prise en compte de l'électrosensibilité dans cette politique et les moyens mis en œuvre pour garantir le respect de la législation en matière de protection des données à caractère personnel.
- La politique de la structure et les incitants qui seront mis en place pour faciliter la mise en place de projets de communautés d'énergie (Communautés d'énergie renouvelable et Communautés d'énergie Citoyens). Ces communautés d'énergie seront en mesure de produire,

fournir et partager l'électricité produite en leur sein, au départ d'installations de production appartenant à la communauté via le réseau public de distribution ou de transport local.

- **La capacité du candidat à garantir la continuité de ses missions de service public**

Les candidats devront détailler, par tous les moyens utiles, qu'ils disposent de la taille suffisante par rapport à l'ambition dont ils font preuve quant à la procédure de renouvellement. Le rapport taille/ambition devra ainsi permettre au Conseil communal de déterminer si le candidat dispose des capitaux, de l'organisation, des ressources humaines (liste non exhaustive) suffisants pour rencontrer les exigences liées aux marchés communaux ainsi envisagés.

- **La qualité des services d'exploitation du/des réseaux et des services de dépannage du candidat**

Les candidats devront détailler la manière avec laquelle leurs services sont organisés et ce, en reprenant les critères suivants (liste exhaustive) conformes aux statistiques remises annuellement à la CWaPE pour la partie qui les concerne (Gaz et/ou électricité) :

1. **Electricité**

- A. Durée des indisponibilités en Moyenne Tension (Heure/Minute/seconde) :
 - i. La durée des interruptions d'accès non planifiés et ce, en 2017, 2018 et 2019.
- B. Interruptions d'accès en basse tension :
 - i. Nombre de pannes par 1000 EAN
 - ii. Nombre de pannes par 100 km de réseau (basse tension) et ce, pour 2017, 2018 et 2019
- C. Plaintes relatives à la forme d'onde de tension en basse tension :
 - i. Nombre total de plaintes reçues par 1000 EAN (basse tension) et ce, en 2017, 2018 et 2019
- D. Offres et raccordements :
 - i. Nombre total d'offres (basse tension)
 - ii. Pourcentage des dossiers avec dépassement de délai ayant pour cause le GRD et ce, pour 2017, 2018 et 2019
 - iii. Nombre total de raccordements (basse tension)
 - iv. Pourcentage des dossiers avec dépassement de délai ayant pour cause le GRD et ce, pour 2017, 2018 et 2019
- E. Coupures non programmées :
 - i. Nombre total de coupures non programmées par 1000 EAN (basse ou moyenne tension) et ce, pour 2017, 2018 et 2019
 - ii. Temps moyen d'arrivée sur site et ce, pour 2017, 2018 et 2019
 - iii. Temps d'intervention moyen et ce, pour 2017, 2018, et 2019

2. **Gaz**

- A. Fuites sur le réseau :
 - i. Nombre de fuites sur les canalisations de distribution basse pression et ce, pour 2019

- ii. Nombre de fuites réparées sur branchement (extérieur et intérieur) par 100 branchements et ce, pour 2019
- B. Délai moyen d'arrivée sur site, en 2019, pour :
- i. Dégât gaz ;
 - ii. Odeur gaz intérieure ;
 - iii. Odeur gaz extérieure ;
 - iv. Agression conduite ;
 - v. Compteur gaz (urgent) ;
 - vi. Explosion / incendie.
- C. Demande de raccordement et délais et ce, en 2019 :
- i. Pourcentage du respect du délai de demande de raccordement simple

• **Les services proposés par le candidat aux utilisateurs du réseau de distribution**

Les candidats devront détailler les services qu'ils proposent aux usagers de leurs réseaux et ce, en précisant a minima :

- Les bureaux d'accueil accessibles pour les usagers ;
- Les créneaux horaires d'ouverture de ceux-ci ;
- L'éventail des moyens de communication mis à disposition des utilisateurs
- Les informations financières au terme des années 2020, 2019 et 2018 :
 - La part des fonds propres du GRD ;
 - Les dividendes versés aux actionnaires ;
 - Les tarifs de distribution en électricité et/ou gaz.

VOIR RECTIFICATION CI-DESSUS :

Sous peine d'irrecevabilité, les dossiers de candidatures sont adressés au Collège communal de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, pour le 15 novembre 2021 :

- Soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi).
- Soit par courrier électronique (offres.travaux@olln.be).
- Soit déposé contre récépissé auprès des services de l'Accueil de l'Administration communale, (B1) Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 15h30.

La Ville se réserve le droit d'adresser toute question qu'elle estimerait nécessaire à l'examen du dossier du candidat. Les réponses complémentaires des candidats intéressés aux questions de la Ville sur leurs offres devront être adressées pour le 15 décembre 2021 :

- Soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi).
- Soit par courrier électronique (offres.travaux@olln.be).
- Soit déposé contre récépissé auprès des services de l'Accueil de l'Administration communale, (B1) Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 15h30.

Contact : Monsieur Martial BOVY (Directeur des Services techniques de la Ville), avenue de Veszprém 5 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve (010/43 62 00 – travaux@olln.be).